

version perce dans cet écrit contre un bureau coupable d'avoir, en une circonstance notable, protégé les intérêts des actionnaires en faisant rentrer des valeurs considérables avancées à une succession importante; opération que la direction du PRIX COURANT connaît probablement dans ses détails. Il semble rechercher le trouble et la chicane, alors que chacun veut patriotiquement la paix et la sauvegarde des précieux intérêts des déposants."

C'est un défi.

Nous l'acceptons !

Il y aura bientôt quatre ans et, pour préciser entièrement, le 13 septembre 1895, LE PRIX COURANT, dans un article intitulé "Les Profits des Banques," signalait le chiffre de bénéfices nets considérables réalisés par la Banque Jacques-Cartier en 1892-93. L'article se terminait commesuit :

"La banque Jacques Cartier s'est contentée de faire dire par son président à ses actionnaires qu'une partie de ces bénéfices provenaient d'autres sources que des opérations ordinaires de la banque. Elle n'en a pas indiqué la véritable origine; c'est donc un secret que, même les actionnaires, n'ont pas été appelés à partager; le fait est que, s'il n'est pas très édifiant, il est tout au moins très instructif. A ce titre, nous nous permettrons, dans un prochain numéro de lever un coin du voile et de dire la source de ces bénéfices extraordinaires. Nos hommes d'affaires ne manqueront pas de faire profit de notre indiscretion."

La banque eut peur et nous envoya notre meilleur client d'alors, l'un des plus forts actionnaires de la Banque Jacques Cartier.

L'envoyé de la Banque nous fit valoir que, si nous donnions suite à notre projet, la banque Jacques Cartier, après ce qui s'était produit à la banque du Peuple, en serait ébranlée et peut-être se verrait obligée de fermer ses portes. Il nous fit valoir que nos propres intérêts en souffriraient, *parce que nous perdriions une*

*partie de notre patronage.* D'autres raisons furent invoquées par notre interlocuteur qui n'eurent pas plus de prise sur nous que les précédentes. Et, pour ne pas nous départir de la volonté que nous avions de signaler les agissements de la banque Jacques Cartier, les motifs ne nous manquaient pas.

Enfin, à bout d'arguments, M. Hormisdas Laporte, de la maison Laporte, Martin et Cie, nous ne craignons pas de mentionner son nom nous dit: "Mais, si vous culbutez la Banque, vous allez atteindre des malheureux qui ne vous ont fait aucun mal."

M. Laporte avait trouvé la corde sensible, au moment peut être où il considérait la partie perdue.

M. Laporte, nous le savons de source certaine, fit connaître au bureau de direction les résultats de sa démarche auprès de nous.

Depuis lors, pas même depuis que la Banque Jacques Cartier a suspendu ses paiements, nous n'avons fait allusion à ces faits. Nous avons pris le parti de n'en pas souffler mot.

Mais puisque la Banque Jacques Cartier a le cynisme de nous jeter à la face les lignes que nous avons reproduites du *Moniteur du Commerce*, nous relèverons le gant.

D'ailleurs, il est bon que le public, de qui les Directeurs implorent la confiance, sache quelle confiance mérite une banque qui, pour payer des dividendes élevés à ses actionnaires et éteindre une partie de ses mauvaises dettes n'a d'autre ressource que de ruiner ou de tenter de ruiner des successions.

Le cas de la succession Lionais dont nous allons parler, n'est malheureusement pas un fait isolé: la succession Pinsonnault a fondu dans les mains de la banque Jacques Cartier qui, au moment où elle a fermé ses portes, avait attaqué une troisième succession. Grâce à la